

# Écho Gervinois

TRIMESTRIEL D'INFORMATION

PRINTEMPS 2021



## Lotissement communal du Fief du Val Fleuri

Des terrains « prêts-à-construire », un nouveau quartier « prêt-à-vivre »

## sommaire

### LE MOT DU MAIRE

Page 1

### LES ÉCHOS DU CONSEIL

Page 2

### L'EXPRESSION DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Page 3

### L'ÉCHO DOSSIER

Pages 4 et 5

### L'ÉCHO EN IMAGES

Page 6

### L'ÉCHO EN REPÈRES

Page 7 et 8

## LE MOT DU MAIRE

### Le lotissement municipal le Fief du Val Fleuri

Depuis plusieurs années, la municipalité a la volonté de proposer à la vente des terrains à construire dans un environnement de qualité à un prix inférieur à celui des aménageurs privés.

Il s'agit de conserver une dynamique au territoire gervinois tout en favorisant la mixité sociale.

Dans notre commune, nous n'avons pas jusqu'à présent, la nécessité de réguler artificiellement le marché immobilier en écartant certains types d'acquéreurs. Nous souhaitons accueillir dans ce lotissement des ménages de toutes générations et de tous profils, propriétaires résidents ou locataires. Sur notre commune, nous avons un déficit de logements proposés à la location, il est donc nécessaire que des propriétaires-bailleurs puissent investir à Saint-Gervais.

Néanmoins, nous ne voulons pas que des terrains achetés restent nus. C'est pourquoi, nous exigeons qu'une construction soit réalisée à très court terme.

Madame Marie-Claude RIOU, Première Adjointe à l'urbanisme et Madame Coralie BECAUD, agent chargée de l'urbanisme, ont assuré le suivi de ce lotissement depuis le projet jusqu'à sa commercialisation. Pour ce travail long et complexe, elles ont été accompagnées par la commission Urbanisme ainsi que par Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint à l'environnement-voirie, par Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint aux finances et par Madame Sabine ARNAUD, Directrice Générale des services.

Au nom de tous, je vous remercie pour ce travail d'équipe de qualité au service du développement de notre territoire.

Richard SIGWALT  
Maire de Saint-Gervais



## Brèves du Conseil Municipal - Réunions des 16 novembre et 7 décembre 2020

Toutes les délibérations des conseils municipaux sont accessibles en ligne sur le site Internet de la commune : <http://www.saintgervais-vendee.fr/>

### L'ÉCHO DE LA VIE MUNICIPALE

#### Hommage à Samuel Paty

Durant la séance de conseil du 16 novembre, une minute de silence a été observée en hommage à M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné devant son collège le vendredi 16 octobre 2020.

#### Désignation des Conseillers Municipaux pour la commission de contrôle des listes électorales

Dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales est mise en place afin de s'assurer de la régularité des listes électorales et examiner les recours administratifs préalables.

Sont désignés :

- Titulaires issus de liste majoritaire : M. Pierre CHIRON, Mme Karine DAVID et Mme Delphine LAINARD ;
- Titulaires issus de liste minoritaire : MM. Jean-Claude FLEURY et Bertrand ISAAC ;
- Suppléants issus de liste majoritaire : MM. Bertrand GUILLOT, Sylvain MESNEL et Arnaud OGER ;
- Suppléants issus de la liste minoritaire : Mme Sandrine BARTARD et M. Didier MAROUSSIE.

### L'ÉCHO DES ÉCOLES, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA COMMUNICATION ET DE LA VIE CULTURELLE

#### Rencontres avec les acteurs sociaux

Plusieurs rencontres avec les structures qui oeuvrent dans le domaine social ont permis aux élus de mieux comprendre le fonctionnement particulier de chacune ; l'objectif étant d'orienter la population, des plus jeunes aux plus âgés, selon ses besoins.

Retrouvez plus d'informations dans l'Écho Gervinois d'hiver et sur le site Internet de la mairie.

### L'ÉCHO DES FINANCES ET BUDGET

#### Tarifs 2021

Les nouveaux tarifs des salles, de la médiathèque, du camping et du cimetière ont été votés lors de la séance du conseil du 7 décembre.

À retenir : pour les activités à but lucratif des associations gervinoises, les salles seront désormais gratuites pour les deux premières manifestations.

Les tarifs des salles sont accessibles sur le site Internet de la commune, rubrique services/locaux municipaux.

#### Subvention exceptionnelle à L'ASSOLI – Compensation de la réduction des aides de la CAF

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été conclu avec la CAF pour 2019-2022. Dans ce cadre, les communes de Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain se sont engagées à prendre en charge la diminution du montant de l'aide financière versée par la CAF au fil des années ; le calcul des montants dus s'opérant sur la base du taux de fréquentation de L'ASSOLI par les enfants de chaque commune sur l'année N-1. Ainsi, en 2019, le montant de dégressivité s'élevait à 9 808,92 € et, pour Saint-Gervais, la fréquentation représentait 31,44 %, soit la somme de 3 083,92 €.

#### Solidarité Nationale pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes

Saint-Gervais a versé la somme de 500 € à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes suite à son appel aux dons pour les communes sinistrées de la tempête meurtrière du 2 octobre 2020.

#### Acceptation du bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie

La commune a été désignée bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit par M. Francis FROGÉ (décédé le 21 septembre 2020) ; la part revenant à la commune est valorisée à 65 563,65 € (avant paiement des impôts et taxes applicables).

### L'ÉCHO DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA VOIRIE ET DE L'URBANISME

#### Dénomination de voies

Pour permettre le déploiement de la fibre optique, trois nouvelles voies sont dénommées :

- Lieu-dit L'Égalité : chemin de L'Égalité ;
- Lieu-dit la Croix Blanche : chemin de la Croix Blanche ;
- Voie d'accès au site équestre des Presnes : chemin des Presnes.

#### Compte-rendu de la commission environnement-voirie du 2 décembre 2020

Parmi les sujets évoqués, les principaux pour 2021 sont :

- En voirie : projet d'aménagement de la route de Château-neuf ;
- En environnement : création de plantations pour le parc de la Salamandre, fleurissement du centre-bourg pour apporter plus de couleurs.

Bonjour chers concitoyens,

Nous souhaitons revenir sur la fermeture de la cantine scolaire pendant 15 jours, fin janvier-début février, suite à des cas de COVID.

Nous tenons tout d'abord à apporter notre soutien au personnel de la cantine dans ces circonstances difficiles et nous saluons la réaction rapide de la mairie qui a pu mettre en place une solution temporaire dès le lundi en permettant aux enfants de se restaurer dans les lieux habituels en apportant leurs repas. Cette solution a permis aux parents de s'organiser de façon plus convenable qu'en cas de fermeture totale.

Mais, passer la phase de gestion de crise, nous constatons malheureusement un manque de communication important entre la mairie, les parents d'élèves et le personnel encadrant des écoles : peu de concertation, un manque d'explication des mesures prises, un manque de recensement des dysfonctionnements ou des propositions d'améliorations (fournitures de bouteilles d'eau, appel à parents d'élèves bénévoles pour aider dans le strict respect des règles sanitaires, organisation en relation avec les enseignants...)

Dans cette période de crise la nécessité est à la solidarité, l'entraide et la réactivité. Le bien-être de nos enfants reste une priorité et malgré une solution temporaire satisfaisante un retour d'expérience associant étroitement les parents d'élèves aurait été indispensable.

Nous espérons donc, si malheureusement la situation se représente, une démarche plus participative de la mairie envers tous les acteurs clés des écoles et de la cantine.

Autre sujet : le commencement des travaux de la piste cyclable entre Saint-Gervais et Beauvoir-sur-Mer. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir enfin un lien sécurisé entre nos deux communes qui nous permette de choisir un mode de transport : le vélo, sans devoir mettre en balance sécurité et environnement. Cela pose une nouvelle fois la question de ce qu'on appelle désormais les modes de transports doux c'est-à-dire tous les modes de transports sans moteur, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre (la marche, le vélo, la trottinette...). Ces modes de transport doivent être intégrés à tout projet de développement communal par exemple quelle sont leur place entre le nouveau quartier du Val Fleuri et le centre bourg ? A-t-on prévu des cheminements piétons ou cycliste ? Même les aménagements existants, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ne sont pas pleinement satisfaisants. Ainsi au niveau de Crédit mutuel une personne en fauteuil obligé de rouler sur la D648 car ne pouvant emprunter le trottoir théoriquement dédié à cet usage : pas assez large.

Les projets routiers ont fleuri ces dernières années dans notre département privilégiant le tout voiture mais ont très peu intégré au quotidien ces modes de transport doux entre nos communes ou dans la traversée des bourgs. La réflexion engagée au niveau de la communauté de commune Challans/Gois et du département de Vendée (Plan vélo), pour favoriser la découverte de la Vendée de manière ludique, peut en partie répondre à ce besoin, mais comme le montre la carte disponible sur le site de la communauté de commune "Challans /Gois " (avril 2020) nous sommes toujours sur le vélo touristique et non le vélo quotidien. Ainsi, à notre connaissance il n'y a toujours pas de projet de trajet sécurisé entre Challans et Saint-Gervais. Pourtant les esprits évoluent ainsi le gouvernement a mis en place timidement un "Plan vélo" pour accompagner et amplifier le mouvement **financé malheureusement qu'à hauteur de 60 M€**. L'objectif est de **trippler la part du vélo dans les transports de 2,7 % à 9 % d'ici à 2024**. Visiblement les priorités des maires de nos communes ne sont pas en adéquation avec celles de leurs administrés, à quand la prise de conscience du changement ?

En vous souhaitant un agréable printemps

Liste Réinventons Saint-Gervais

# Lotissement communal

## Des terrains « prêts-à-construire »,

Depuis le début d'année, un nouveau lotissement

Une occasion pour la commune de jouer son rôle de facilitateur auprès de la population en proposant des

Impulser une dynamique au territoire gervinois ; voilà bien une des missions de l'équipe municipale. C'est ainsi qu'a germé, dans la tête des élus il y a plusieurs années déjà, le projet de création d'un nouveau lotissement communal. Aujourd'hui, après la réalisation des différentes études obligatoires et le dessin des plans par un cabinet d'architectes, le lotissement du Val Fleuri – première tranche – s'ouvre à la commercialisation. 28 lots – ainsi que deux maisons en Location-Accession et un îlot d'habitations gérés par Vendée Habitat – attendent d'accueillir des occupants. Et signe que l'action municipale tombe à point nommé : début mars, déjà 17 lots étaient réservés ! Il faut dire que le nouveau quartier offre une belle palette d'avantages et correspond particulièrement aux besoins du territoire et de la population locale.

### Une offre locative récente

Tout d'abord, le secteur du Nord-Ouest vendéen connaît un manque de locatifs récents. Le Val Fleuri représente donc une belle opportunité pour les investisseurs locaux de s'implanter et de proposer, à la location, des logements répondant aux dernières normes environnementales. Un critère de choix décisif pour les locataires. Actuellement, une maison neuve, cela signifie une habitation moins consommatrice en énergie, donc moins chère à l'usage et surtout beaucoup plus agréable à vivre.

### Un lieu de mixité sociale

Ce qui fait l'attrait du futur quartier gervinois, c'est également son ouverture à tous les publics. En effet, ici, pas de conditions d'accession aux parcelles. Tout le monde peut se porter acquéreur car le Val Fleuri se veut un lieu de mixité des générations et des catégories socio-professionnelles... C'est ainsi que les primo-accédants comme les foyers déjà plus installés dans la vie peuvent prétendre à habiter le quartier. Pour répondre à la demande et faciliter l'accès à la propriété, la municipalité a d'ailleurs décidé d'appliquer une tarification modérée du mètre carré à moins de 100 € TTC.

### Des parcelles de 241 à 568 m<sup>2</sup>

De nos jours, les normes de construction luttent contre l'étalement urbain et imposent donc de rester en zone urbaine pour la viabilisation de nouveaux terrains. La « densification » est ainsi devenu le mot d'ordre avec l'obligation de caser 18 lots par hectare (soit, sur un carré de 100 m par 100 m). Charge ensuite au lotisseur de composer avec la voirie et les différentes infrastructures nécessaires. Mais, si créer de petites parcelles s'impose comme une obligation légale, c'est aussi une nouvelle façon de concevoir l'habitat qui colle parfaitement à l'air du temps. En effet, les habitudes de vie ont évolué. Désormais, beaucoup recherchent de plus petits terrains rapides à entretenir et moins onéreux. On peut alors avoir son chez soi sans y sacrifier toutes ses ressources financières. Pour preuve : au Val Fleuri, ce sont bien les plus petites parcelles qui ont été réservées en premier.

### SCENARIO DE SYNTHÈSE ; ILLUSTRATION



VOIX MIXTES  
collectif d'habitants et d'associations

LE LANN  
ARCHITECTE

SIRET  
Service d'Aménagement et d'Urbanisme

MAÎTRE D'OUVRAGE COMMUNE DE SAINT-GERVAIS \_ AMO, ASCLV  
ETUDE URBAINE, PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE \_ QUARTIER D'HABITATION LE GAVEAU

# al Le Fief du Val Fleuri un nouveau quartier « prêt-à-vivre »

ent municipal se construit : le Fief du Val Fleuri.

s terrains clés-en-main dans un cadre de vie paysagé, le tout à un coût inférieur à celui d'une offre privée.

## Un quartier prêt-à-vivre

Et l'intérêt d'habiter le nouveau quartier ne s'arrête pas là. En effet, au Val Fleuri, il ne s'agit pas seulement d'acquérir du foncier constructible. Les futurs habitants s'offrent également un cadre de vie pensé, paysagé et relevant du domaine public. Ainsi, noues (fossés pour le ruissellement des eaux de pluie), trottoirs, clôtures, aménagement végétal... tout est déjà prévu. De même, aucune parcelle n'est défavorisée en termes de raccordement aux différents réseaux ou par rapport à sa topographie. Résultat : ce sont des lots « prêts-à-construire » et « prêts-à-vivre » que le Val Fleuri propose ; sans risque futur de mauvaise surprise ou de coûts supplémentaires.

## Un lotissement de 8,60 hectares, commercialisé en six tranches

Ce travail de longue haleine dans lequel les élus gervinois se sont lancés il y a plusieurs années déjà se matérialise donc, aujourd'hui. Situé sur la route de Bouin, après l'Impasse du Château d'Eau, le lotissement s'étend, pour l'instant, autour de quatre rues : rue de la Source, allée du Puits, rue du Vallon et rue de la Fontaine. À sa droite, c'est une zone humide. Protégé, cet espace restera donc inconstructible mais deviendra une parfaite aire de détente pour les riverains. Après commercialisation de l'ensemble du lotissement, cette zone fera effectivement office de poumon vert au cœur du nouveau quartier qui s'étendra sur une superficie de 8,60 hectares. Les prochaines tranches (au total, au nombre de six) seront commercialisées au fil des années et, surtout, en fonction de la demande.

Pour tout renseignement (consultation de la maquette, des lots encore disponibles, des réglementations et des tarifs), rendez-vous sur le site Internet, à la page : [www.saintgervais-vendee.fr/lotissement-du-val-fleuri](http://www.saintgervais-vendee.fr/lotissement-du-val-fleuri).





Crédit photo : CBRICHET

## Quinzaine des commerçants

L'UCG (l'association de l'Union des Commerçants Gervinois), s'est mobilisée à l'occasion des fêtes de fin d'année en organisant une quinzaine commerciale pour les habitants de Saint-Gervais.

Cinq paniers garnis ont ainsi été gagnés par tirage au sort ; une tombola qui a connu un très beau succès avec plus de 7 000 tickets distribués par les commerçants.

L'UCG tient à remercier les clients qui ont participé ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à cette réussite (Nov'FM, Ouest France, Courrier Vendéen, Challans Gois Communauté, la mairie et Keep the Move).

## Téléthon

La commune de Saint-Gervais a souhaité maintenir le Téléthon.

Des urnes ont ainsi été déposées dans les lieux municipaux, les commerces et sur le marché de Saint-Gervais, les samedis 5 et 12 décembre, afin de recueillir les dons.

Une somme de 407,63 € a pu être collectée.

Remerciements à L'Amicale laïque qui a versé 100 € sur la totalité de la somme.



Crédit photo : CBRICHET



## Marché de Noël de la Cave Once Upon a Wine

Malgré les restrictions sanitaires, le marché de Noël organisé par La Cave Once Upon a Wine a été un vrai succès pour tous les créateurs et producteurs.

Dans une ambiance détendue, les visiteurs ont répondu présents, heureux de partager un moment de convivialité.

## A savoir

### Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les lundis 17 mai et 28 juin à 20 heures à la salle du Villebon.

### Élections régionales et départementales

Les élections auront lieu les **dimanches 13 et 20 juin 2021\***. Les bureaux de vote seront installés **au complexe des Primevères et ouverts de 8 h à 18 h**.

Pour voter, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte électorale et d'un stylo noir. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ce scrutin est fixée au vendredi 7 mai 2021.

\*Sous réserve de conditions sanitaires favorables

### Carte d'identité et passeport - RAPPEL

Vos demandes de carte nationale d'identité (CNI) et passeport s'effectuent **uniquement** dans les communes équipées en dispositif de recueil des données.

Les communes les plus proches sont Challans, Noirmoutier-en-l'Île ou Saint-Hilaire-de-Riez.

### Brûlage des déchets verts



### LES CONSEILS DE LA POLICE MUNICIPALE Le secourisme à l'école

Au mois de mars dernier, a eu lieu, dans les deux écoles de Saint-Gervais, une initiation au secourisme pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Celle-ci a été dispensée par le policier municipal Bruno MARTINEZ, également Moniteur de premiers secours. Le but de cette séance était d'acquérir les bons réflexes face à des situations d'urgence vitale et, notamment, d'apprendre à utiliser un DSA (Défibrillateur Semi-Automatique).

Les plus jeunes ont ainsi appris à évaluer le danger, à donner l'alerte, ainsi que les gestes à réaliser face à un étouffement ou à une hémorragie externe.

Les CM1 et CM2 ont découvert, en plus, la conduite à tenir face à une victime inconsciente qui respire ou qui est en arrêt cardiorespiratoire avec la pose d'un défibrillateur.



La commune est dotée de plusieurs DSA à la disposition de tous :

## Agenda\*

<b>Dimanche 18 avril</b>	<b>Vide puériculture</b> organisé par l'APEG, salle des Primevères
<b>Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 mai</b>	<del><b>Salon du livre</b> organisé par l'association Patrimoine et Tradition – Salle des Primevères – 10 h à 18 h / <b>ANNULÉ</b></del>
<b>Vendredi 8 mai</b>	<b>Cérémonie patriotique</b>
<b>Vendredi 8 mai</b>	<b>Marché de producteurs</b> organisé par La Cave Once Upon a Wine
<b>Vendredi 13 mai</b>	<b>Concours amateur Hunter</b> – Haras des Presnes
<b>Dimanche 30 mai</b>	<b>Concours Club CCE (dressage CSO CROSS)</b> – Haras des Presnes
<b>Samedi 5 juin</b>	<b>Festiv'Ecole</b> organisé par l'APEG – Salle des Primevères
<b>Dimanche 6 juin</b>	<b>Vide grenier</b> organisé par l'AS Saint-Gervais – Haras des Presnes
<b>Samedi 19 juin</b>	<del><b>Fête de la musique</b> organisée par l'Union des Commerçants Gervinois – Parc des Primevères <b>ANNULÉE</b></del>
<b>Dimanche 4 juillet</b>	<b>Bourse militaire</b> organisée par le CHO – Salle de sports des Primevères
<b>Du vendredi 9 au dimanche 11 juillet</b>	<b>Concours hippique</b> par la SHR Pays du Gois – Haras des Presnes

\*Sous réserve de conditions sanitaires favorables

## Agenda de la Médiathèque\*

<b>Mercredi 30 juin</b>	<b>Spectacle des Soeurs Lampions</b> 10 h – Gratuit – Sur inscription Tout public – Salle des Primevères
<b>Juillet/août</b>	<b>Exposition « Autopsie d'un polar »</b> par la Bibliothèque Départementale de Vendée

\*Sous réserve de conditions sanitaires favorables

- au niveau du Crédit Mutuel ;
- au niveau du stade des Primevères ;
- au niveau du camping ;
- prochainement, au niveau du gymnase des Primevères.



Commencer une réanimation cardiorespiratoire rapidement après avoir alerté les secours et poser rapidement un DSA augmente de 40 % les chances de survie de la victime.

Un DSA peut être utilisé par tout le monde : il est vocal et vous guide pas à pas, même sans formation préalable.

Renseignements : Bruno MARTINEZ au 07 89 59 84 09

## Quoi de neuf ?

### Un nouveau food truck place de l'Église : Le Mille Pâtes !

Pâtes fraîches, Bruschettas et desserts maison.



Le Mille Pâtes est présent le mercredi de 16h à 19h.

Toutes les infos sur Internet : [www.millepates-foodtruck.fr](http://www.millepates-foodtruck.fr) ou Facebook « Le Mille Pâtes » ; tél : 07 49 96 00 21.

## État civil

### Naissances

- **Jade STIERS**, née le 18 novembre 2020 ;
- **Mathis RABALLAND**, né le 20 novembre 2020 ;
- **Adrien BURGAUD**, né le 18 décembre 2020 ;
- **Théo DRONET DAVID**, né le 3 février 2021.

- **Loan GROS**, né le 19 février 2021 ;
- **Marceau EISENECKER**, né le 25 février 2021.

### Décès

- **Jean MÉRIOT**, 77 ans ;
- **Charles DONOT**, 89 ans.

## Urbanisme

Permis maison accordé jusqu'en mars 2021  
L'ensemble des permis de construire est consultable en mairie.

	Nom	Adresse du terrain
Permis maison	M. Romain BESSIN	10, rue des Tulipes

## DESSERT MARAÎCHIN DE PÂQUES

### Oeufs au lait et échaudisse

#### Oeufs au lait

1L de lait cru  
2 bâtons de cannelle  
100 g de sucre  
12 oeufs

Préchauffez le four à 150°. Faites bouillir le lait avec les bâtons de cannelle et le sucre.

Puis, laissez refroidir un peu. Cassez les oeufs et battez-les comme pour une omelette.

Versez doucement le lait tiédi sur les oeufs en continuant de les battre. Versez cette préparation dans un plat allant au four et enfournez pour 45 à 50 min : surveillez en fonction de la coloration de l'appareil.

Après cuisson, sortez la préparation du four et laissez-la refroidir. Puis, placez-la au frais pendant 2 heures. Servez frais.



#### Échaudisse

500 g de farine  
4 oeufs  
350 g de sucre  
50 g de beurre  
20 cl de crème entière épaisse  
1 et demi sachet de levure  
2 cuillères à soupe de fleur d'oranger

Battez assez longtemps le sucre et 3 jaunes d'oeufs. Ajoutez le beurre fondu et la crème. Bien mélanger le tout. Battez 4 blancs en neige bien fermes.

Puis, les incorporer délicatement au mélange.

Terminez par la levure et la fleur d'oranger et incorporez la farine petit à petit.

Disposez la pâte sur une feuille de papier beurrée en forme de galette de 2 cm d'épaisseur environ.

Faites quelques traits à l'aide d'une fourchette, badigeonnez avec le jaune d'oeuf et enfournez pour 45 min à Thermostat 6 (180°).



## Les actions du Conseil Municipal des Enfants (CME)

### Jeunes élus au temps de la Covid

En temps de restrictions sanitaires, pas facile de mener des actions en direction du public. Heureusement, les Conseillers municipaux qui encadrent le CME, bien aidés en cela par les animateurs jeunesse de l'ASSOLI, font le plein d'idées pour que les jeunes élus puissent remplir leur rôle au sein de la commune – au grand air et en distanciel.

À cause de la pandémie, tout se complique. Pourtant, les enfants du CME, accompagnés par leurs aînés du conseil municipal et de Frédéric RAIMBAUD de l'ASSOLI, parviennent à mener de petites actions, comme autant de petits rayons de soleil pour les habitants de Saint-Gervais.

C'est ainsi qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, les jeunes élus, à défaut de pouvoir se rendre à la MARPA, ont rempli des cartes de vœux pour ses résidents. Chaque enfant a ainsi eu le loisir de créer plusieurs cartes qui ont ensuite été exposées sur les murs de La Josnette. Une attention qui s'accompagne d'une courte vidéo sur laquelle les enfants adressaient un petit mot aux aîeuls pour leur rappeler qu'ils pensaient à eux malgré l'absence de goûters et d'après-midi jeux partagés.



Les prochaines actions du CME se dérouleront, quant à elles, en extérieur. Au programme du printemps : plantation de végétaux au parc de la Salamandre, puis, ce sera au tour des postes de transfor-

mation de la commune de profiter des attentions des jeunes Gervinois.

En effet, sous l'impulsion du SyDEV (le service public en charge des énergies vendéennes) et en collaboration avec Enedis qui organisent depuis 2012 en Vendée : « Suivez le courant d'art », les enfants seront amenés à embellir les postes de transformation de la commune.

### Objectif ?

Intégrer davantage ces grosses boîtes vertes ou beiges dans leur environnement.

L'occasion pour les jeunes élus de découvrir la peinture aux côtés d'un graphiste professionnel et d'égayer le paysage gervinois.